



Sommaire :

Edito	p 2
Résumé des CM	p 4
Infos diverses	p 10
Urbanisme	p 12
Dates à retenir	p 12
Etat civil	p 13
Activités culturelles	p 14
Activités scolaires	p 16
Echo des associations	p 18
Travaux	p 19
Evènements	p20

N° 0 - mai 2019



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Voilà bientôt cinq mois que la commune nouvelle de Châtelaudren-Plouagat a été instituée. Et à chaque décision à prendre, à chaque réunion à tenir, nous sommes confrontés à des premières fois.

- Premier bulletin municipal commun que vous découvrirez en même temps que mon 1er édito de maire de la commune nouvelle ;

- Premiers votes des comptes administratifs 2018 et Budget primitif 2019 lors des conseils municipaux du 1er mars et 5 avril 2019 permettant de tirer les premiers enseignements financiers de cette fusion. Nos comptes consolidés à l'échelle des deux communes historiques me confortent dans l'idée que nous disposons de marges financières suffisantes pour concrétiser nos investissements d'aujourd'hui et de demain.

o Pour cette année 2018, notre section de fonctionnement a laissé apparaître un excédent de 1 122 234 € alors que nous avons dégagé 365 453 € d'excédent d'investissement.

o La création de la commune nouvelle a permis une revalorisation de près de 140 000 € des dotations reversées par l'Etat en raison d'une hausse de 5 % de notre dotation globale de fonctionnement (comme attendu) mais aussi de par un effet d'aubaine (seulement espéré) avec désormais notre éligibilité à la « dotation de solidarité rurale cible ».

En conséquence, le conseil municipal a acté trois décisions budgétaires d'importance :

- ♦ En adoptant une intégration fiscale progressive par le vote des taux cibles suivants :
 - 15,53 % de taxe d'habitation d'ici 2021 (qui est vouée à disparaître pour tous les contribuables en 2022) ;
 - 18,03 % de taxe sur le foncier bâti à l'horizon 2026 ;
 - 74,65 % de taxe sur le foncier non bâti dès 2019.

- ♦ En accordant 34 660,90 € de subventions en direction de nos établissements scolaires et du monde associatif pour soutenir leurs différents projets.

- ♦ En votant un budget primitif 2019 avec des recettes et des dépenses s'équilibrant à 7 427 572 € dont 3 576 189 € pour la section de fonctionnement et 3 851 403 € pour la section d'investissement.

Un budget à la hauteur des moyens et des ambitions de notre nouvelle collectivité dont voici les principaux investissements (montants TTC) :

Ecoles publiques : restructuration du pôle scolaire et accueil péri-scolaire (fin des travaux en octobre-novembre 2019). Achat de mobilier pour l'école, la nouvelle garderie et le nouveau dortoir : 40 000 €.	Maison pluridisciplinaire de santé (fin des travaux envisagée en décembre 2019) : 408 530 €.
Restaurant scolaire : achat véhicule et bacs isothermes pour la liaison chaude, logiciel, mobilier et matériel de cuisine.. : 39 000 €	Programme voirie, signalétique et numérotation : 750 000 €.
Pose de conteneurs enterrés sur la place du 19 mars à Plouagat et sur la Place Saint-Vincent à Châtelaudren : 60 000 €.	Achats de petits matériels services techniques : 34 444 €, tondeuse : 35 000 €, machine à bois : 6 000 €, herse peigne à gazon : 5 615 €...
Patrimoine / tourisme / églises / petite cité de caractère : 130 000 €.	Rénovation éclairage public : 38 000 €.
Bâtiments communaux (74 053 €) : extension bâtiment services techniques (16 920 €), mise en accessibilité des équipements publics et rénovation des toilettes publiques au Haut du Bourg à Plouagat (5 000 €)...	Sports et jeunesse (85 000 €) : éclairage LED et accessibilité au Gymnase de Plouagat, rambarde terrain de foot à Châtelaudren, Pare-ballon terrain de foot à Plouagat...

Le magazine d'informations de la commune paraît tous les deux mois.

Directeur de la publication : Olivier Boissière.

Directeur de la rédaction : Patrick Martin.

Comité de rédaction : Olivier Boissière, Patrick Martin, Patrice Bérot, Danièle Mottais, Bernard Connan, Nicole Boudet, Patrick Solo, Anne-Marie Jouan, Jean-Yves Le Hir, Monique Odic, Nathalie Thoraval.

Conception, mise en page et réalisation : Mairie de Châtelaudren-Plouagat - téléphone : 02 96 74 10 84

Dépôt légal : juin 2019

Credit photos : Patrick Martin, Ecole publique, Associations, Office du tourisme.

- Premières cérémonies à l'échelle de notre nouveau territoire et le mois de mai en est particulièrement riche :

- ♦ Cérémonie commémorative avec l'anniversaire du 74ème anniversaire de la victoire des Alliés du 8 mai 1945 ;
- ♦ Cérémonie citoyenne avec la remise des cartes électorales, le 11 mai, en direction de nos jeunes électrices et électeurs né(e)s en 1999, 2000 et début 2001;
- ♦ Cérémonie d'accueil des bébés de l'année 2018 et des nouveaux habitant(e)s venu(e)s s'installer sur notre commune, le 18 mai ;
- ♦ Inauguration de l'église St-Pierre de Plouagat après 5 ans de travaux et de péripéties, le samedi 25 mai à 10 h 30.

- Première rentrée scolaire commune. En effet, le conseil municipal s'est prononcé pour une fusion complète des écoles à compter de septembre 2019 ce qui impliquera : une direction unique, un projet d'école unique, la suppression des TAP sur l'école de Châtelaudren et une harmonisation de tous les tarifs, horaires et règlements de fonctionnement de nos services périscolaires.

- Première réunion d'installation du comité de suivi et d'évaluation de la commune nouvelle au cours du mois de juin ayant pour mission principale de finaliser notre projet de territoire pour Châtelaudren-Plouagat. Il sera composé du maire, de 10 vice-présidents en charge de commissions communales et de 10 administrés. A ce jour, il reste encore quelques places donc avis aux amateurs.

- Premières élections sur notre nouveau périmètre, en l'occurrence les Européennes, le dimanche 26 mai avec 3 bureaux de vote ouverts de 8 h à 18 h pour 2 550 électeurs inscrits sur nos listes électorales et, avec un trait d'humour, autant d'attendus !

- Une première depuis 2002 : les seniors filles du club de hand de Plouagat, au terme d'une saison exceptionnelle, ont su faire preuve de panache et de régularité pour se hisser en Nationale 2 ! Un immense bravo à elles, aux encadrants, à tous les bénévoles et bien sûr au président.

- Au Football Club de Plouagat-Châtelaudren-Lanrodec, l'équipe seniors une a assuré sont maintien en R3, avec la manière.

- Enfin, et une fois n'est pas coutume, les seniors filles du FCPCCL se sont qualifiées pour la finale de la coupe départementale. Une première là encore en espérant qu'elles puissent soulever le trophée le dimanche 2 juin à Bégard...

Olivier Boissière, maire de Châtelaudren-Plouagat

La «Nouvelle Commune»

Chanson écrite par Yvon LE CUZIAT, Conseiller Municipal et interprétée sur l'air de «Au clair de la lune», pour la première fois le 11 novembre 2017, à la salle des fêtes de Châtelaudren, lors du repas des aînés.

Une «Nouvelle Commune»
C'est pour «très bientôt»
C'était à la une
De tous les journeaux.

Au «Pont des Miracles»
A Mississipi
Y'aura pu d'obstacles
Rien que des amis.

Bretons et Gallos
Vont sympathiser :
Un p'tit apéro
Va les rapprocher.

L'Châté et Plouagat
Vont bientôt se marier
Sortez vos cravates
Et vos beaux souliers.

La pression est forte
Mais fera «long-feu»,
Car derrière la porte,
Nous s'rons bientôt deux.

Dans chaque mairie
Pour arroser ça,
Une cérémonie
Nous réunira...!!!

Vous avez, entre vos mains, le prototype du nouveau magazine d'informations de la commune de Châtelaudren-Plouagat que nous envisageons de faire paraître tous les deux mois (mois impairs).

La maquette n'est pas définitive, comme vous pouvez le constater, nous n'avons pas encore choisi de titre.

La commission communication travaille à améliorer ce document et souhaite connaître vos souhaits à propos de son aspect, de son contenu et de son rythme de parution.

N'hésitez pas à transmettre votre avis dans vos mairies ou par mail à : bulletin.plouagat@orange.fr.

Les associations sont invitées à communiquer leurs textes et photos pour le 15 de chaque mois pair afin de paraître dans le numéro du mois suivant.

Conseil municipal du 8 février 2019

ETAIENT PRESENTS : BOISSIERE Olivier, LE VAILLANT Jean Paul, MARTIN Patrick, SOLO Patrick, MOTTAIS Danièle, SILVANT Naïs, ODIC Monique, HENRY Gilbert, CONNAN Bernard, BIENVENU Yves, CHARLES Noëlle, TURBAN Daniel, LARRIVEN Yves, JOUAN Anne-Marie, LE PILLOUER Jean-Michel, LE DU Sophie, THORAVAL Nathalie, TESSIER Martiale, Sylvie MEVEL-RAULT- BEROT Patrice, MARCELLINI Patrick, LE CUZIAT Yvon, PHILIPPE Marie-Christine, BERNARD Renée, LE HIR Jean Yves, CROLAIS Michel, FEUVRIER Christelle, BRAULT Yves.

Absents : Jean Michel HERVE, Xavier HOCHET, Séverine LE BELLEGUY, Paul KERVAREC - Delfim DA SILVA- Nicole BOUDET

Procurations : Paul KERVAREC donne procuration à Patrick SOLO, Nicole BOUDET à Marie-Christine PHILIPPE

Secrétaire de séance : Martiale TESSIER

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur présenté. Il est consultable en mairie.

COMMISSION DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA COMMUNE NOUVELLE

La charte fondatrice de la commune nouvelle de Châtelaudren-Plouagat propose qu'un comité de suivi soit créé.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la constitution de cette commission et propose de l'ouvrir à tout citoyen de la commune nouvelle sur la base du volontariat. Elle sera composée de 11 élus et de 10 administrés.

Cette commission n'a qu'une voix consultative.

DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA CLECT ET VALIDATION DU RAPPORT

Monsieur Olivier BOISSIERE, Maire, est désigné pour siéger au sein de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) au niveau de Leff Armor Communauté.

Rapport de la CLECT, il est présenté par chapitre :

1 - PLUI : Avis favorable, à l'unanimité.

2 - Participation contingent incendie : Suite à la validation des statuts communautaires par arrêté préfectoral et la prise de compétence par l'intercommunalité « versement du contingent incendie », c'est Leff Armor qui va s'acquitter à partir de 2019 de la participation contingent incendie.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 19 voix contre et 9 abstentions, se prononce contre le montant de la participation contingent incendie au titre des charges transférées.

3 - Subventions associations : Lors du Conseil Communautaire du 27 novembre 2018, le Conseil Communau-

taire a défini les modalités d'attribution de subventions aux associations.

Selon ces critères, des associations communautaires deviennent communales. Les subventions devront être versées par la commune et seront compensées au niveau suivant :

- AAPMA Châtelaudren-Plouagat : 1284 €

- Judo-Club du Leff : 2 189 €

- Asso.sportive du collège : 935 €

Le Conseil Municipal par 25 voix contre, 2 abstentions et 1 pour, se prononce contre le principe ainsi établi par Leff Armor Communauté.

4 - Prestations ADS/service commun :

Le Conseil Municipal par 30 voix pour et 1 abstention, émet un avis favorable sur la prestation ADS/service commun au titre des charges transférées qui s'élève à 15 924€ pour la commune.

COTISATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au versement des cotisations sollicitées pour 2019 par :

- PETITE CITE DE CARACTERE : 2069,38 €.

- ASSOCIATION COULEURS DE BRETAGNE : 570 €.

- FONDATION DU PATRIMOINE : 230 €

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Dans les communes de plus de 2000 habitants, le nombre de commissaires est porté de 6 à 8. Les commissaires et leurs suppléants sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver la liste des administrés figurant sur chaque commune historique.

CIMETIERES

La mise en enrobé des allées du cimetière de Plouagat est programmée.

Le devis établi par la Société EUROVIA s'élève à 2804 € HT soit 3364 € 80 TTC.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur cette proposition.

SAISIE DES CONCESSIONS

Monsieur le Maire rappelle que contrairement à la Commune de Plouagat, la gestion du cimetière de Châtelaudren n'est pas informatisée. Il convient donc de procéder à la saisie des données funéraires (500 concessions environ).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la mise à disposition de personnel administratif du Centre de Gestion pour la saisie des données funéraires pour un montant de 2820 €.

MAISON DE SANTE

Dans le cadre de la construction de la Maison de Santé, le Conseil Municipal par 31 voix pour et 1 abstention, autorise la souscription d'une assurance dommages-ouvrage pour la Maison de Santé.

DEVIS GEOMETRE

Il s'avère nécessaire de procéder à un bornage rue du Clos Maréchal, entre la parcelle section C n° 1001 et le domaine public.

Le devis établi par le Cabinet GEOCAP de Saint Quay Portrieux s'élève à 1044 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature du devis.

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) : COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est composé de : M. LE VAILLANT, Mme BOUDET, M. BEROT, M. MARCELLINI, M. BRAULT, du Bureau d'Etudes, du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, d'un agent du Secrétariat de Mairie, d'un responsable de l'Autorisation du Droit des Sols (ADS).

Dans le cadre de la commune nouvelle, des élus de la Commune de Plouagat peuvent intégrer la Commission

Les élus de Plouagat souhaitant siéger au sein de la CLAVAP sont :

M. BOISSIERE, M. MARTIN, M. CONNAN, M. KERVA-REC, M. BIENVENU.

Avis unanime du Conseil Municipal.

ADHESION CENTRE NATIONAL ACTION SOCIALE

Le personnel communal de Châtelaudren bénéficiait déjà de l'adhésion au CNAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place une action sociale en faveur du personnel de Châtelaudren-Plouagat en adhérant au CNAS à compter du 1er janvier 2019, d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS et désigne Madame Nicole BOUDET en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

CONVENTION POUR MAISON A VENDRE

Dans le cadre de la vente d'une maison, propriété de la commune, le conseil municipal autorise le Maire à signer un mandat immo-interactif avec exclusivité auprès de Maître GAULT-JOUET, Notaire à Plouagat,

pour la vente du pavillon situé 10 rue du Leshouarn.

TRAVAUX DE VOIRIE : TARIFICATION

Certains administrés peuvent être amenés à solliciter les services techniques municipaux afin d'effectuer des travaux de voirie. Il propose d'en fixer la tarification.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la tarification proposée (disponible en mairie).

HARMONISATION DU MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE EN FONCTION DE L'ABSENTEISME

Avant la fusion, les communes de Châtelaudren et de Plouagat avaient des pratiques différentes quant au maintien du régime indemnitaire pendant les absences des agents pour congés maladie.

Le comité de pilotage de la commune nouvelle avait proposé la suppression du régime indemnitaire au bout de 15 jours d'arrêt pour maladie dans un but d'harmonisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

HARMONISATION DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE LORS DE LA CREATION DE LA COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

L'article 1638 du Code Général des Impôts prévoit que la première année de prise d'effet au plan fiscal de la commune nouvelle, des taux d'impositions différents de taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxe foncière sur les propriétés non bâties, de taxe d'habitation et de cotisation foncière des entreprises peuvent être votés et continuer à s'appliquer, pendant une période transitoire, sur les territoires des communes préexistantes. Le Maire propose de délibérer en optant pour la procédure d'harmonisation.

Le conseil municipal, décide à la majorité (28 pour ; 3 abstentions) :

- une harmonisation du taux de Taxe Habitation sur 3 ans

- une harmonisation du taux de la Taxe Foncière sur le bâti sur 8 ans.

TRANSPORTS SCOLAIRES 2018

Participation des communes : 7421,30 € pour 23 enfants dont 5 enfants de Saint Jean-Kerdaniel et 18 enfants de Plouagat. Soit : 322,66 € par enfant

La part imputable à la Commune de Saint Jean-Kerdaniel s'élève à : 322,66 € x 5 enfants = 1613,30 €.

TICKETS RESTAURANT

Pour répondre à une aspiration majoritaire des agents de la collectivité et pour pallier l'absence de service de restauration collective du personnel, il est décidé d'instaurer à compter du 01/01/2019, un dispositif de titres restaurant au bénéfice des agents de la commune de Châtelaudren-Plouagat. La valeur faciale du titre-restaurant est fixée à 3,50 € et la participation de la commune à 60 % de la valeur du titre.

Conseil municipal du 01 mars 2019

ETAIENT PRESENTS : BOISSIERE Olivier, LE VAILLANT Jean Paul, MARTIN Patrick, SOLO Patrick, MOTTAIS Danièle, SILVANT Naïs, ODIC Monique, KERVAREC Paul, HENRY Gilbert, CONNAN Bernard, CHARLES Noëlle, TURBAN Daniel, LARRIVEN Yves, JOUAN Anne-Marie, LE PILLOUER Jean-Michel, LE DU Sophie, TESSIER Martiale, Sylvie MEVEL-RAULT, BEROT Patrice, MARCELLINI Patrick, BOUDET Nicole, LE CUZIAT Yvon, PHILIPPE Marie-Christine, BERNARD Renée, LE HIR Jean Yves, CROLAIS Michel, BRAULT Yves, Xavier HOCHET.

Absents : Jean Michel HERVE - Yves BIENVENU - Delfim DA SILVA - Christelle FEUVRIER - Nathalie THORAVAL.

Procuration : Nathalie THORAVAL donne procuration à Sylvie MEVEL-RAULT.

Secrétaire de séance : Naïs SILVANT

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DES COMMUNES DELEGUEES

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les résultats de l'ensemble des comptes de gestion du Receveur Municipal des deux communes déléguées à savoir :

1. Compte de gestion du budget Transport scolaire 2018
2. Compte de gestion du budget lotissement du Clos Maréchal 2018
3. Compte de gestion du budget communal 2018 de Châtelaudren
4. Compte de gestion du budget communal de Plouagat

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE DELEGUEE DE CHATELAUDREN ET AFFECTATION DU RESULTAT

Sous la présidence de M Olivier Boissière, Maire de la commune nouvelle, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 de la commune déléguée de Châtelaudren.

Hors de la présence de M. Jean-Paul Le Vaillant, Maire de la commune déléguée de Châtelaudren, et auparavant Maire de la commune de Châtelaudren, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs présentés et valide l'affectation des résultats au BP 2019 de la commune nouvelle.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 TRANSPORTS DE LA COMMUNE DELEGUEE DE PLOUAGAT ET AFFECTATION DES RESULTATS

Sous la présidence de M Patrick Martin, Maire de la commune déléguée de Plouagat, le Conseil Municipal examine :

- Le compte administratif communal 2018 du lotissement le Clos Maréchal de la commune déléguée de Plouagat.
- Le compte administratif communal 2018 du transport scolaire de la commune déléguée de Plouagat.
- Le compte administratif communal 2018 de la commune déléguée de Plouagat.

Hors de la présence de M. Olivier Boissière, Maire de la commune de Châtelaudren-Plouagat, et auparavant

Maire de la commune de Plouagat le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs présentés et valide l'affectation des résultats au BP 2019 de la commune nouvelle.

RENTREE SCOLAIRE 2019/2020

Madame ODIC et Monsieur BEROT, Adjoint, donnent le compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu respectivement dans chaque commune. L'ordre du jour du conseil d'école portait sur la fusion des écoles, la suppression ou non des Temps d'Activités Périscolaires, la modification des horaires.

A - FUSION DES ECOLES

Après discussion, le Conseil Municipal par 22 voix pour, 5 contre et 2 abstentions, s'est prononcé sur la fusion complète des écoles des deux communes, ce qui entraîne :

- une direction unique,
- un seul conseil d'école,
- un projet pédagogique unique

Le Conseil Municipal sollicite de manière urgente la nomination d'un nouveau directeur afin de préparer la rentrée scolaire de septembre 2019.

B- TEMPS ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Depuis la rentrée scolaire 2018/2019, les temps d'activités périscolaires ont été supprimés dans les écoles de Plouagat alors qu'à l'école de Châtelaudren, les TAP ont toujours lieu. L'avis du Conseil d'école a été sollicité.

Dans le cadre de la fusion des 2 communes, par 1 voix contre la suppression des TAP, 1 abstention, et 27 voix pour la suppression, le Conseil Municipal décide de supprimer les TAP sur la Commune déléguée de Châtelaudren dès la rentrée scolaire 2019/2020.

C- HORAIRES

Le Conseil Municipal souhaite que les horaires d'ouverture et de fermeture des écoles sur les 2 communes soient identiques. Par contre, les horaires de fin d'enseignement le matin et de reprise de l'enseignement l'après-midi seront différents.

Commune déléguée de Châtelaudren :

9 H – 12 H ; 13 H 30 – 16 H 30

Commune déléguée de Plouagat :
9 H – 12 H 30 ; 14 H – 16 heures 30

Le Conseil Municipal par 27 voix pour et 2 voix contre, fixe la mise en place des horaires précités dès la rentrée scolaire de 2019/2020.

CHAPELLE NOTRE DAME DU TERTRE

Chaque année, la commune déléguée de Châtelaudren procède au recrutement d'un agent du patrimoine qui assure les visites guidées à la Chapelle Notre Dame du Tertre.

Pour la saison estivale 2019, il convient de recruter un agent du patrimoine pour la période du 8 juillet 2019 au 31 août 2019 et ce à temps non complet : 29/35.

Le Conseil Municipal souhaite également que soit proposé à cet agent d'assurer la visite guidée de la chapelle lors des journées du patrimoine 2019 selon les horaires suivants :

Samedi et dimanche de 10 H 30 à 12 H 30 et de 14 H 30 à 17 H 00.

Avis unanime du conseil municipal.

LOGO COMMUNE NOUVELLE CHATELAUDREN- PLOUAGAT CHARTE GRAPHIQUE

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet de nouveau logo élaboré pour la commune nouvelle ainsi que le devis de la charte graphique établi par AZ publicité. Le montant du devis s'élève à 1 200 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de la charte graphique et, compte tenu des avis différents sur le logo, la commission communication va travailler à nouveau sur ce dernier afin qu'il puisse être validé rapidement.

DEMANDE DE CREATION DE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE, COMMUNE DELEGUEE DE CHATELAUDREN

Le conseil municipal de la commune nouvelle souhaite engager le développement équilibré de l'urbanisation par une diversification de l'offre en matière de logements au cœur de la ville,

Le périmètre de l'opération d'aménagement énoncé se situe en partie sur des terrains classés en zone UA pour la commune déléguée de Plouagat et pour la commune déléguée de Châtelaudren.

Etant donné la nécessité pour la commune nouvelle de s'assurer de la maîtrise foncière et de pouvoir procéder à des acquisitions par voie de préemption sur ce secteur et ce en vue de mettre en œuvre le futur projet,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De demander à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté créant une zone d'aménagement différé selon le périmètre défini sur le plan,

- De désigner la commune de Châtelaudren-Plouagat comme titulaire du droit de préemption dans le périmètre de la zone d'aménagement différé.

VOIRIE 2019

Une convention de prestation de service est soumise à l'avis du conseil municipal ainsi que la signature d'une convention de groupement de commande pour la passation des marchés de travaux dans les secteurs suivants :

Voirie urbaine - trottoirs :

Rue de Quintin, rue de Kernabat, cour du presbytère de Plouagat côté sud, îlot giratoire de la gare, rue des promenades.

Voirie urbaine et voirie rurale :

- Rue des amoureux, accès Côte aux Goupils, VC6 et VC53 entre Bel Air et Kerantout, CR entre VC 6 et VC 17, rue du quinquis, CR entre la RD 7 et VC 18 à Kerny, CR impasse de Kerny

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de prestation de service ainsi que la convention de groupement de commande pour la passation des marchés de travaux avec Monsieur le Président de Leff Armor Communauté.

ECOLE DE PLOUAGAT -SOUS-TRAITANCE

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la sous-traitance de l'entreprise Le Querriou avec l'entreprise Eric Le Méhauté de LANRODEC pour un montant de 62 530.96 € TTC comme indiqué dans l'acte d'engagement du lot 3.

AVENANTS LOTS 2 ET 10

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer les avenants suivants ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution :

- Gouarin Lannebert, Co traitant Sarl EIMH : 7964.40 € pour le retrait de conduits amiantés

- Le Bescond : 1383.60 € pour encadrer l'alimentation électrique des radiateurs

- Refuse l'avenant proposé par l'architecte pour IBC Plérin et demande à Monsieur le Maire de reprendre contact avec l'entreprise afin que l'avenant ne dépasse pas les 20% du montant du marché initial.

REPARATION DU CAMION AVEC CHANGEMENT DE MOTEUR ET DE SYSTEME D'EMBRAYAGE

Le devis présenté pour la réparation du camion Mercedes immatriculé DD 924 ZH et affecté au service espaces verts s'élève à 9204 € 20 TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régler cette dépense.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- Parcelle bâtie : section C n° 2292 – Côte aux Goupils
- Parcelle bâtie : section B N° 126 – 2203 – 2294 - à Crist.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les deux dossiers présentés.

Mme Naïs SILVANT concernée par la 1ère demande (Côte aux Goupils) ne prend pas part au vote

CEREMONIES PATRIOTIQUES

Dans le cadre de la commune nouvelle, Monsieur le Maire souhaite une harmonisation quant à l'organisation des cérémonies patriotiques notamment du 8 mai et du 11 novembre.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que la cérémonie patriotique du 8 mai 2019 se déroulera sur la commune déléguée de Châtelaudren et la cérémonie patriotique du 11 novembre 2019 se déroulera sur la commune déléguée de Plouagat.

Conseil municipal du 05 avril 2019

ETAIENT PRESENTS : BOISSIERE Olivier, LE VAILLANT Jean Paul, MARTIN Patrick, SOLO Patrick, MOTTAIS Danièle, SILVANT Nais, ODIC Monique, KERVAREC Paul, HENRY Gilbert, CONNAN Bernard, CHARLES Noëlle, TURBAN Daniel, LARRIVEN Yves, JOUAN Anne-Marie, LE PILLOUER Jean-Michel, Sylvie MEVEL-RAULT, BIENVENU Yves, DA SILVA Delfim, THORAVAL Nathalie, BEROT Patrice, MARCELLINI Patrick, BOUDET Nicole, LE CUZIAT Yvon, PHILIPPE Marie-Christine, LE HIR Jean Yves, CROLAIS Michel, Xavier HOCHET.

Absents : Christelle FEUVRIER - Yves BRAULT – Jean Michel HERVE - Sophie LE DU donne procuration à Danièle MOTTAIS - Martiale TESSIER donne procuration à Michel CROLAIS - Renée BERNARD donne procuration à Jean Yves LE HIR

Secrétaire de séance : Nais SILVANT

SUBVENTIONS 2019

L'ensemble des subventions proposées par la Commission des Finances est présenté au conseil.

Les bases de calcul sont les suivantes :

Sorties scolaires lycées + CFA et Chambre des Métiers : 28€ / - 18ans

Ecoles maternelles et primaires : 80% du montant avec plafond de 32,50 € / enfant

Associations hors communes : 20 € / enfant - de 18 ans

Autres associations : sans changement par rapport à 2018 avec cumul des 2 communes historiques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la proposition présentée.

RECENSEMENT COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PLOUAGAT

Le conseil municipal, à l'unanimité, rapporte les termes de la délibération n° 101 relatifs à la rémunération des agents recenseurs et décide de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

Bulletin individuel : Réponse papier : 1.20 €, réponse internet : 1.30 €

Feuille de logement : Réponse papier : 0.80 €, réponse internet : 1.00 €

Immeuble collectif : 0.60 €

Formation par agent : 40 €

Frais de déplacement : forfait de 150 €

CAMPING MUNICIPAL : TARIFICATION

Le Conseil Municipal approuve la tarification suivante et annule la tarification figurant dans la délibération n° 16 du 12 janvier 2019.

Forfait : Tente / Caravane / Camping car, par nuitée = 7€ pour 2 personnes.

Personne supplémentaire : adulte et enfant de plus de 12 ans, par nuitée = 2,60€

Personne supplémentaire : enfant de moins de 12 ans, par nuitée = 1,70€

Tente supplémentaire = 3,00€

Branchement électrique 10 A = 3,00€

Animaux = 0,70€

Taxe séjour + 18 ans = 0,20€

Rallonge électrique (caution) = 100€

Borne service camping-car / eau 100 l : jeton = 2,00€

Vidange camping car = gratuit

Accès WIFI = gratuit

BUDGET CAMPING MUNICIPAL 2019

Le budget du camping municipal qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 33 117 € et en investissement à la somme de 13 722 € est adopté à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL 2019

Le budget 2019 de la commune qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 3 576 169.38 € et en investissement à la somme de 3 851 402.90 €, est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX « CIBLE »

Une commune nouvelle peut choisir d'appliquer sur son territoire une intégration fiscale progressive (IFP) des taux d'imposition de fiscalité directe locale afin d'éviter un choc fiscal trop important.

Le conseil municipal décide de mettre en place une Intégration Fiscale Progressive (I.F.P) à compter du 1er janvier 2019 sur les deux taxes suivantes : Taxe d'habitation (TH) et Taxe sur le foncier bâti (TFB). Les durées retenues sont :

- 3 ans pour la Taxe d'habitation
 - 8 ans pour la Taxe sur le foncier bâti
- Et de fixer en 2019 les taux cibles de la manière suivante :
- Taxe d'habitation : 15,53%
 - Taxe sur le foncier bâti : 18,03%
 - Taxe sur le foncier non bâti : 74,65%

VENTE DE LA MAISON RUE DU LESHOUARN

La vente a eu lieu le jeudi 28 mars, par le biais d'une plateforme d'enchères immobilières, hébergée sur le site officiel du notaire vendeur, et le pavillon a trouvé acquéreur au prix de 119 000 € qui se décompose comme suit : 114 000 € au profit de la commune et 5000 € de frais de négociation pour le notaire.

A l'exception de Monsieur MARTIN Patrick, concerné par ce dossier et qui ne prend pas part au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble et dont l'acte sera dressé par le notaire Me JOUET dans les conditions de droit commun.

VENTE DE L'EPANDEUSE « LA BOUILLE »

L'épandeuse « la bouille » a trouvé un acquéreur au prix de 2 000 €. À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à cette vente.

EGLISE SAINT MAGLOIRE – CONVENTION AVEC L'ARCHITECTE

Divers travaux doivent être réalisés à l'église Saint Magloire de Châtelaudren : réfection du clocher, électricité, chauffage. Une mission d'étude diagnostic est proposée à Madame LESAGE, Architecte.

Le montant de l'acte d'engagement est de 12 150 € HT qui se décompose comme suit : 4 700 € pour l'architecte, 2 450 € pour l'économiste, 5 000 € pour les différents relevés à effectuer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec Madame LESAGE.

EGLISE SAINT PIERRE : INAUGURATION

Les travaux étant achevés à l'Eglise Saint Pierre de Plouagat, la date de l'inauguration a été arrêtée au samedi 25 mai 2019 à 10 H 30. Un violoniste et une chorale animeront cette inauguration.

REGLEMENTS INTERIEURS

Le Conseil Municipal approuve les modifications des règlements intérieurs de la salle communale de Plouagat et du camping municipal de Châtelaudren qui ont été adaptés à la commune nouvelle et mis à jour.

PERSONNEL COMMUNAL : DECOMPTE DE CONGES MALADIE

Avant la fusion des communes de Châtelaudren et de Plouagat, les collectivités avaient des pratiques différentes quant au maintien du régime indemnitaire pendant les absences des agents pour congés maladie.

Afin d'harmoniser la pratique sur l'ensemble de la structure, le conseil municipal décide de suspendre, pendant l'arrêt de travail, le régime indemnitaire au bout de 15 jours pour arrêt maladie en année glissante et non en année civile comme indiqué dans la délibération n°24 du 8 février 2019.

CONTRAT DE PREVOYANCE DES AGENTS

Avant la fusion, les communes de Châtelaudren et de Plouagat avaient délibéré sur le principe d'octroyer une participation de 10 € par mois et par agent dans le cadre du risque Prévoyance et ce au prorata du temps de travail. Sans remettre en cause ce principe, compte tenu de la fusion des communes au 1er janvier 2019, une nouvelle délibération est nécessaire.

Dans le cadre de la fusion des communes, le Maire propose de participer au maintien de salaire dans le cadre de la prévoyance et non plus dans le cadre de la mutuelle santé comme aujourd'hui.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De transférer la participation pour chaque agent stagiaire et titulaire ;
- De participer, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents ;
- De verser une participation mensuelle de 10 € à cha-

que agent stagiaire et titulaire pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

DECLARATION INTENTION D'ALIENER

- 13 rue de Park Braz – B 1382

- Côte des épinettes : C 2299-C-2301

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter sur les demandes précitées.

ECOLE DE PLOUAGAT - RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE –AVENANT LOT 5

Considérant que lors de la démolition des parois intérieures de l'ancienne cantine, le doublage est apparu obsolète, poreux et laisse paraître des traces d'humidité.

Considérant que cet état a été découvert en cours de chantier

Considérant que l'objectif consiste à réaliser la meilleure isolation afin de permettre des économies d'énergie

Considérant l'urgence de répondre afin de ne pas retarder le chantier

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de conclure l'avenant d'un montant de 8798.06 € HT avec l'entreprise IBC de Plérin

AMENAGEMENT DE LA RUE DES ECOLES

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 28 septembre 2018 afin d'examiner les offres, puis, le 3 avril 2019 afin de prendre connaissance de l'analyse des offres établie par le maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché concernant l'aménagement de la rue des Ecoles ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, dès que les prix auront été actualisés par le maître d'œuvre.

SIGNALETIQUE INTERIEURE CHAPELLE NOTRE DAME DU TERTRE

La Chapelle Notre Dame du Tertre, classée monument historique, manque de signalétique intérieure.

Un contact a donc été pris près du service des Bâtiments de France pour connaître les préconisations en matière de signalétique intérieure.

Des devis ont été sollicités et la commission du patrimoine opte pour des pupitres en aluminium de 10 mm d'épaisseur. Elle retient la proposition de la Société SELF SIGNAL pour un montant de 4016 € HT soit 4819.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire :

- à signer le devis avec la société SELF SIGNAL
- à solliciter une subvention près de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, près du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Association des Petites Cités de Caractère.

Informations diverses

A l'initiative du Conseil Municipal Jeunes de Plouagat, les «canicrottes» sont installés et doivent être utilisés.

Les chiens ne savent pas tirer la chasse d'eau, c'est bien connu. C'est pour cette raison que la municipalité vient d'installer des «canicrottes» sur trois sites à plouagat : pelouse près de l'église, près de la salle des fêtes et sur le parking de la boulangerie.

Nous demandons aux propriétaires de chiens de faire preuve de civisme en ramassant les déjections de leurs animaux et en les déposant dans les poubelles qui sont à leur disposition.

Il s'agit de garder propres nos espaces verts et nos rues et d'éviter tout risque de contamination.

Des arrêtés ont été pris pour pouvoir sanctionner les contrevenants.

Ces nouvelles installations sont à utiliser sans retenue ni modération.



AQUA LEFF : DU 7 AU 28 JUILLET

Festival de l'aquarelle sur Leff Armor : les contours se dessinent...



Sous l'impulsion de la commission culture, un nouveau festival verra le jour cet été à Leff Armor : **Aqua'Leff**, festival d'aquarelle.

Le Festival s'articulera autour d'expositions d'aquarelles au sein des 4 galeries (Blanchardeau, Lanrodec, Médiathèque de Goudelin, Médiathèque de Châtelaudren-Plouagat), de conférences, de stages dispensés par les artistes.

Alexis Le Borgne, jeune spécialiste de la discipline en sera l'invité d'honneur.

Courant avril, des élus de Leff Armor composant le Jury de ce festival se sont réunis pour sélectionner les artistes. Plus de 50 artistes ont été retenus pour ce premier festival. Trois prix et un prix d'encouragement pour récompenser les meilleurs d'entre eux seront remis lors du vernissage. Le temps du festival, le public sera aussi mis à contribution en votant pour son « coup de cœur ». Le Prix « coup de cœur du public » sera ainsi décerné en clôture de festival.



Lors de la dernière réunion, c'est la communication qui était à l'ordre du jour. Une affiche, un dépliant ainsi qu'un catalogue présentant chaque artiste seront publiés pour informer le public et promouvoir la manifestation.

PLUiH : mise en place des registres de concertation

Afin de permettre aux habitants d'accéder à l'information, d'enrichir les débats et de s'approprier le projet commun, la mise en place dans chaque commune d'un registre laissant la possibilité d'inscrire ses observations aux jours et heures d'ouverture des mairies est prévue à partir du lundi 3 juin 2019.

Ces registres, accompagnés des documents validés du PLUiH, seront également mis en ligne sur le site internet de Leff Armor Communauté.

Une réunion publique aura lieu le mercredi 12 juin, à Saint-Jean Kerdaniel

Economiser l'eau au jardin

Catégorie : Astuces

Ces dernières années, les ressources en eau ont vu leur niveau baisser : automnes et hivers secs, pluies de printemps tardives pour les rechargements. Des arrêtés préfectoraux sont alors pris pour restreindre certains usages comme l'arrosage des pelouses, le nettoyage des façades, des toits et des voitures. Chacun sait à quel point l'eau douce est une denrée rare ; voici quelques conseils pour économiser l'eau au jardin.

Des pratiques anti-gaspillages

- Un sol qui retient l'eau. La faculté à garder l'eau est due à l'humus présent dans le sol. Un sol sableux, par exemple, laisse filer l'eau en profondeur ; elle devient alors inaccessible pour les cultures. Pour pallier le manque d'humus, effectuez des apports réguliers de compost ou de fumier à la surface de votre sol.



- **Un paillage qui évite l'évaporation.** Outre sa capacité à limiter la pousse des herbes indésirables, le paillis va protéger le sol des rayons du soleil et limiter ainsi l'évaporation naturelle de l'eau et préserver l'humidité présente.

- **Un bon binage vaut deux arrosages !** Le binage est un complément efficace de la pratique du paillage. Binez vos parcelles cultivées le lendemain ou le surlendemain d'une averse (ou d'un arrosage conséquent) afin de préserver l'humidité accumulée.

Arroser au bon moment

- Arroser en plein milieu de l'après-midi est une pure folie, l'évaporation est alors à son maximum. L'arrosage doit se faire tôt le matin ou le soir, le plus tardivement possible.

- L'arrosage manuel permet de ne mouiller que les plantes qui ont besoin d'eau et de décider de la quantité à appliquer. Dirigez l'arroseur vers les racines et non les feuilles, les fleurs ou les tiges. À noter que l'arrosage par système de goutte-à-goutte est plus économe que celui par aspersion, lui-même plus efficace que l'arrosage par inondation.

La récupération des eaux de pluie

Dernier élément pour réduire la consommation d'eau potable, la récupération d'eau de pluie. Un système de collecte et de stockage de l'eau pluviale dans une citerne fournit une eau gratuite pour le jardin. Ce système peut être un simple tonneau sous une descente de gouttière, ou être une installation plus élaborée, avec citerne, pompe et réseau dédié.



Est une association loi 1901, créée en 2002 à l'initiative du Pays de Guingamp, des partenaires du Pays et de l'association BGE Côtes d'Armor.

Initiative Pays de Guingamp fait partie du réseau Initiative France qui compte à ce jour 230 plateformes au niveau national dont 20 en Bretagne regroupées dans l'association Initiative Bretagne

Son objectif est de soutenir la création et la reprise d'entreprise sur le Pays de Guingamp en renforçant les fonds propres des créateurs et repreneurs d'entreprise par l'octroi de prêts d'honneur afin de faciliter l'accès au prêt bancaire.

Ses modalités d'intervention : l'octroi de prêts d'honneur à 0%.

Initiative Pays de Guingamp - 10 rue du 48ème RI- 22200 GUINGAMP - Tél : 02 96 21 17 75

ENEDIS vous informe que le déploiement des compteurs Linky va s'effectuer, comme prévu, sur le territoire de la commune déléguée de Plouagat à partir du mois de juillet 2019 et se poursuivra en septembre.

Un numéro vert est mis en place pour toutes questions relatives aux compteurs communicants Linky :

0 800 054 659 (appel gratuit).

Urbanisme

Déclarations préalables demandées :

- Mme DROMAGUET Catherine - 10, rue des Merisiers : changement d'un portail.
- M. Mme PINARD Erwan - 7 rue de l'Amourette : transformation d'une porte de garage.
- M. COLAS Jean-Yves - Plouvara : réhabilitation d'une maison à Crist.
- M. LE MAGOARIEC Patrick - 16, rue de Park Bras : abri de jardin.
- SVH Energie Soleil - 93400 ST Ouen : panneaux photovoltaïques, 4 impasse de Kernabat.
- M. NAGELIN Charles - le Mogoéro : mur en parpaing.
- M. LE GUEN Jean-François - la Dosse : surélévation d'un garage.
- M. HUBERT Nicolas - 50, Kermorvan : clôture.
- M. KERNOA Julien - 11, place des Sources : abri de jardin.
- M. BORGES Loïc - 40, rue de Roscorlet : abri de jardin.
- M. SALAUN Christian - 29, rue de Bel Orient : abri de jardin.
- M. MICHAUT Christian - 13, rue de Peupliers : Carport.
- Mme LUCO Natacha - 16, rue de St Briec : toiture, pose de vélux et ravalement.

Déclarations préalables accordées :

- M. LABOUX Jérôme - 3, venelle du Roc : réhausse d'un mur.
- M. RIOU Guillaume - la Dosse : Clôture rigide.
- M. LE GRAND Ludovic -14, rue de la Grande Villeneuve : abri de jardin.
- M. FER Josselin - 21 B, Kermorvan : clôture.
- M. COSSON Jacky - 7, impasse des Chênes : abri de jardin.
- M. LE GOUX David - 52, Kermorvan : clôture.
- M. et Mme JULOU Alain - 20, rue de Roscorlet : clôture.

Permis de construire demandés :

- SNC LIDL - 67200 strasbourg : Construction d'une base régionale, ZA de Kertédevant.
- M. LE GUEN François - la Dosse :
- M. LE GALL Jean-Baptiste - St Avit, Plélo : maison d'habitation à Kerny.
- M. LADROUE Frédéric - 30 bis rue de la Gare : maison d'habitation.
- M. LEROUX Frédéric - 22, la Rue Neuve : abri de jardin.
- M. LE TOUARIN Kévin et Mme LE BERRE Angélique - 11, Crist : carport.
- M. Mme GOARDOU Anthony - Rubourgeois : maison d'habitation.

Permis de construire accordés :

- Mme LE SAINT Véronique - 7, rue de la Forge : Abri de jardin
- SC T 2G - 35370 Argentré du plessix : hangar de stockage, ZA de Fournello.
- M. RABOTEAU Philippe - Kerdanet : carport.

Les dates à retenir

- Samedi 1er juin
Soirée Têtes de l'Art sdf Plouagat
- Dimanche 16 juin
Kermesse Ecoles Publiques Plouagat
- Dimanche 23 juin
Loto des employés Communaux
- Samedi 13 juillet
Repas de rue à Plouagat
- Lundi 15, 22 et 29 juillet, 5 et 12 août.
Marché animé à Châtelaudren
- Dimanche 30 juin
Kermesse Ecole Publique Châtelaudren
- Jeudi 1er août
Couleurs de Bretagne à Châtelaudren
- Dimanche 4 août
Bal de l'amicale des retraités à Plouagat
- Dimanche 11 août
Bal de l'amicale des retraités à Plouagat
- Mardi 13 août
Mardi auclair de lune à Plouagat

Etat civil

● Naissances :

- Charlie et Balthazar LE GALL 20, Le Canard
- Ryan PRIGENT 11, La Villeneuve Perret
- Rose LE TIEC 2, Guervaux
- Sacha JOUANNY 11, Résidence des Peupliers
- Maël ROLLAND 5, la Villeneuve Maros
- Ewen HENRY 45, chemin de Kerdanet
- Lélyo PERICAUD-MORIN 34, Guervaux



● Décès :

- Martial LE LEPVRIER, 88 ans, rue de Kernabat
- Alice LE MEHAUTE, 88 ans, Kerhervé
- Jean-François RANNOU, 70 ans, rue de la Forge
- Marie PRIDO 86 ans rue de Kernabat
- Gilberte BURLOT, 88 ans, chemin de Kerdanet
- Louise AUBIN, 82 ans, rue de Parc Braz
- Leny Junior RABET, 16 ans, rue de Guingamp.

● Parrainage civil



Aïwen SCHMIT de la rue des Promenades et sa famille

● Noces d'or



Alphonse et Michèle BOUVIER, 50 ans de mariage.

Conseil municipal jeunes

Réunion du 30 Mars 2019

BOITES à LIVRES :

Le conseil s'est déplacé sur les trois lieux prévus : parking de la gare, parking de la boulangerie (jardin public) près de la salle des fêtes. L'implantation sera effectuée par les services techniques courant Mai.

JOURNEE CITOYENNE :

Les élus proposent d'organiser une journée nettoyage sur la commune. Celle-ci est fixée le samedi 14 Septembre 2019, le matin. Les modalités seront affinées lors d'une prochaine réunion : lieux à nettoyer et horaires, affiches pour inviter la population à les rejoindre.

SEMAINE BLEUE :

La semaine bleue aura lieu du 7 au 13 Octobre 2019. Il est envisagé une rencontre avec nos aînés, peut être autour d'un repas. Il est également proposé à cette occasion une rencontre avec le collectif des migrants habitant Châtelaudren. Naïs se charge de contacter M. Michel LAURENT, responsable de l'association.

LOGO :

Les élus sont invités à se prononcer sur le nouveau logo de la nouvelle commune. A une large majorité 7 voix contre 1, c'est le logo n° 1 qui est choisi.

QUESTIONS DIVERSES :

La création d'un terrain de tennis en plein air, ouvert au public a été soumise. Il faudra travailler sur ce projet lors des futures réunions.



Les jeunes peintres préparent les boîtes à livres



On écoute bien les conseils de Jean-Pierre

Activités culturelles

À la Médiathèque

Les coups de coeur de Laurence

- Les gratitudes de Delphine de Vigan

Michka est en train de perdre peu à peu l'usage de la parole. Autour d'elle, deux personnes se retrouvent : Marie, une jeune femme dont elle est très proche, et Jérôme, l'orthophoniste chargé de la suivre.

- Un certain Paul Darrigand de Philippe Besson

« Cette année-là, j'avais vingt-deux ans et j'allais, au même moment, rencontrer l'insaisissable Paul Darrigand et flirter dangereusement avec la mort, sans que ces deux événements aient de rapport entre eux. D'un côté, le plaisir et l'insouciance ; de l'autre, la souffrance et l'inquiétude. Le corps qui exulte et le corps meurtri. Aujourd'hui, je me demande si, au fond, tout n'était pas lié. »



Horaires d'ouverture de la médiathèque :

En période scolaire

lundi et vendredi : 17 h - 19 h
mercredi : 14 h - 19 h
samedi : 9 h 30 - 12 h 30

Hors période scolaire

mercredi : 14 h - 19 h
vendredi : 15 h - 19 h
samedi : 9 h 30 - 12 h 30 et 14 h - 18 h.

Les nouveaux romans

- Vigile d'Hyam Zaytoun
- Arabe d'Hadia Decharrière
- Elle voulait voir la mer de Gilbert Bordes
- Deux soeurs de David Foenkinos
- Félix et la source invisible de Eric-Emmanuel Schmitt
- Le berceau de Fanny Chesnel
- La guerre des pauvres de Eric Vuillard
- La grande traversée de Shion Miura - roman japonais

Prochain goûter littéraire
Mercredi 29 mai à 15 h

Le mois du polar

- Le fils de la poussière de Arnaldur Indridason
- J'ai du rêve trop fort de Michel Bussi
- L'empathie de A Renaud - [Coup de coeur polar](#)
- Dark web de Dean Koontz
- L'empreinte de Alexandria Marzano-Lesvenich
- La terre des morts de Jean-Christophe Grangé



Spectacle inhabituel lors du vernissage du 8 mars
Les jeunes du groupe «Mona and CO».

Concours photo «Objectif Patrimoine» - Châtelaudren-Plouagat du 17/05/2019 au 15/07/2019

Les trois labels « Communes du Patrimoine Rural », « Petites Cités de Caractère® » et « Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques » de Bretagne, organisent la 1ère édition du concours photo « Objectif Patrimoines » du 17 mai au 15 juillet 2019, dans les 86 cités labellisées de Bretagne.

Ouvert à tous, le thème est le patrimoine au sens large : architecture, paysage, immatériel.

De nombreux lots sont à gagner dont un appareil photo instantané Polaroid et des entrées pour les équipements culturels présents dans les 3 Réseaux.

Comment participer ?

http://patrimoines-de-bretagne.fr/wp-content/uploads/2019/04/R%C3%A8glement2019_Concours-photo-Objectif-Patrimoines.pdf



Couleurs de Bretagne à Châtelaudren le 1er août 2019

Le jeudi 1er août, les férus de peinture pourront se lancer à Châtelaudren lors du concours «Couleurs de Bretagne».

Chacun vient avec son matériel et est libre de peindre ce qu'il veut. Les inscriptions sont gratuites.

Le jury aura la tâche de primer les meilleures oeuvres parmi les différentes catégories.

Rendez-vous à la salle des fêtes à partir de 8 h. Remise des oeuvres entre 15 h et 16 h, remise des prix à 18 h.

Ce même jour, place de la poste, un marché artisanal sera organisé par l'amicale de la résidence du leff de Châtelaudren (EHPAD), il se déroulera de 10h à 18h.



Les lauréats lors de la remise des prix en 2018

Les marchés animés de l'été

Les marchés seront animés par la Mesnie du Goëlo, troupe de reconstitution historique pour faire découvrir les Avergour au début du XIII e siècle, ainsi que par des musiciens pour lesquels le choix n'a pas encore été fait.

Les marchés seront animés les 15, 22, 29 Juillet et les 5 et 12 Août de cette année.

Par ailleurs, Châtelaudren-Plouagat accueillera, le 13 août, en outre la dernière soirée de l'édition 2019 des Mardis au Clair de Lune. Nous attendons la confirmation des artistes pour vous transmettre la programmation de cette année. Les autres dates sont : le 23/07 à Plouha, le 30/07 au Faouët, le 6/08 à Saint-Jean-Kerdaniel.



L'animation été 2018

L'actualité des écoles

La fête du court métrage

L'école maternelle de Plouagat a participé à la fête de court métrage du 3 au 19 mars 2019. Les enfants ont bénéficié du visionnage de nombreux films d'animation d'artistes très différents. Les films avaient 2 thèmes : les drôles de bêtes et abracadabra.



Les élèves attentifs pendant la projection



Les maternelles bilingues mènent le train à la médiathèque

Les élèves de la classe maternelle bilingue devant leur réalisation plastique.

Après avoir présenté son travail à Plouha, en février, la classe maternelle bilingue de l'école publique a exposé sa production plastique portant sur le train, du 8 au 22 mars, à la médiathèque. Il s'agit d'une histoire entièrement inventée et réalisée par les 27 élèves : le texte comme les illustrations. Pour cela, les artistes en herbe ont eu recours aux techniques du dessin et du collage. Ce travail fait écho à un projet sur le train réussissant l'ensemble des classes bilingues du secteur.



Les maternelles bilingues posent devant leur travail

La peinture des ruches communales

Dans le cadre d'un atelier peinture, les élèves de CE1 se sont lâchés pour peindre les ruches et les hausses.

Cette séance a été complétée par la finition de la décoration et se prolongera par une visite sur le terrain pour mieux comprendre le rôle des abeilles et la fabrication du miel.



Les apprentis peintres après une séance de travail

Carnaval de l'école maternelle publique de Plouagat



Sortie à Lamballe pour les CP et CE1

Ce jeudi 9 mai, les CP de Mme Mével et les CE1 de Mme Henry se sont rendus à Lamballe pour une matinée partagée entre le haras et le musée Mathurin Méheut.

Au haras, chaque classe a participé à un atelier sur le cheval. Les CP ont travaillé sur son alimentation et les CE1 ont appris à reconnaître les différents chevaux (selon leur robe). Ensuite, ils ont visité les écuries et approché, caressé les chevaux de trait.



Les CP écoutent attentivement les explications



Les CE1 posent à la sortie du musée

Au musée, ils ont parcouru une exposition sur le thème de «la forêt». Ils ont complété un livret pédagogique en observant les oeuvres de Mathurin Méheut et quelques autres artistes. Enfin, les élèves ont choisi une oeuvre et l'ont «croquée» librement.

Cette matinée fut riche de découvertes pour tous les élèves.

Échos des associations

Tournoi des jeunes du FCPL

Le mercredi 1er mai, le traditionnel tournoi des jeunes s'est déroulé au stade Coco Michel.

Au cours de la matinée, les plus jeunes se sont affrontés avec beaucoup d'envie et l'espoir de ramener un trophée.

L'après-midi ont eu lieu les tournois U11 et U13. En U11, c'est Quessoy qui s'est imposé devant Le Vieux-Bourg et en U13, Le Vieux-Bourg a battu Pabu aux tirs aux buts.



Les jeunes pousses du FCPL ont fait le maximum. La coupe sera pour une prochaine fois.



L'équipe du Vieux-Bourg, vainqueur du tournoi en U13

Ecoles de vélo

Le dimanche 5 mai les épreuves du Challenge des écoles de cyclisme se sont déroulées à Plouagat, sous le contrôle du Vélo Sport Pays de Guingamp.

Comme les années passées, les jeunes se sont exprimés, que ce soit dans les sprints ou sur le circuit. La présence de Cyril GAUTIER, coureur professionnel originaire de Plouagat, à été remarquée et appréciée par tous les jeunes.



Les vainqueurs en minimes encadrés par Jean-Claude le président du VCPG, Cyril GAUTIER et Olivier BOISSIERE, Maire de Châtelaudren-Plouagat.



Le podium des féminines

Travaux sur la commune

Aménagement extension de l'école

Les travaux d'extension de l'école et d'aménagement de l'accueil périscolaire dans l'ancienne cantine se poursuivent.

Dans l'ancienne cantine, les opérations de démontage et de désamiantage sont terminées. Le remplacement des baies vitrées est quasiment fini et les travaux de cloisonnement et d'aménagement intérieur vont pouvoir s'engager.

A l'école maternelle, la nouvelle structure est montée, elle est désormais hors d'eau et hors d'air. Les travaux d'isolation et d'électricité sont en cours.



L'intérieur du futur dortoir, en cours de doublage

Maison de santé pluridisciplinaire

La future maison pluridisciplinaire de santé prend forme. L'entreprise de maçonnerie a terminé les fondations, la dalle est coulée et les soubassements sont montés.

La structure en bois devrait être en cours de montage lorsque ce bulletin sera distribué.



Les travaux de gros oeuvre sont presque terminés

Travaux sur les réseaux

L'entreprise SOGEA Ouest intervient pour la réfection des réseaux assainissement et pluviales dans la rue des Amoureux.

Nous avons prévu de refaire l'enrobé dans cette rue, il sera réalisé lorsque ces travaux seront terminés.



Le remplacement des canalisations est en cours

Evénements

Commémorations

19 mars 1962



Hubert LE PAGE décoré de la médaille militaire, au mémorial de Plénée-Jugon

8 mai 1945



Yves BRAULT décoré de la médaille de l'UNC, à Châtelaudren

Cérémonie de citoyenneté



Les jeunes électeurs entourés des élus

Les jeunes plouagatin(e)s et Châtelaudrinais(es) nés en 1999, 2000 et début 2001, ont reçu leur première carte électorale lors de la cérémonie de citoyenneté qui s'est déroulée le 11 mai. Les jeunes électeurs se sont déplacés en nombre à cette cérémonie. A cette ils ont pu visionner un clip de sensibilisation réalisé par l'Union Européenne.

Les bébés de l'année



Les participant à la reception entourés des élus

Le samedi 18 mai s'est déroulée la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants et des bébés nés en 2018. Sur notre nouvelle commune, il y a eu 41 nouveaux nés l'an dernier : 35 à Plouagat et 6 à Châtelaudren. Les bébés ont reçu un camélia, les parents et les nouveaux arrivants ont reçu un pot de miel produit au rucher communal.